

**Les 3 expressions écrites
du territoire
recueillies par JPee
à partir du 27/03/2025**

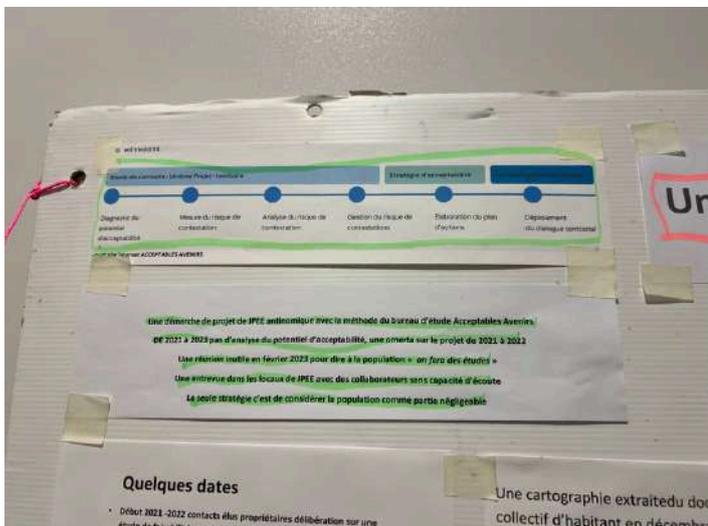
Un panneau grand format, réalisé par le collectif local, a été présenté lors de l'exposition du 27 mars 2025 à leur demande.

JPEe a accepté son installation dans la salle, et le collectif a donné son accord verbal pour qu'il soit annexé au document de restitution.

Le cabinet Acceptables Avenirs a retranscrit et analysé ce panneau, en a extrait les inquiétudes, demandes et suggestions, puis les a présentées à JPEe pour réponse.

Ci-dessous la retranscription réalisée par Acceptables Avenirs du contenu du panneau réalisé par le collectif.

Attention : certains extraits peuvent contenir des imprécisions, l'analyse ayant été réalisée à partir de photos parfois pixélisées. L'objectif reste de restituer au mieux les retours du territoire. Les documents utilisés sont annexés à ce compte rendu.

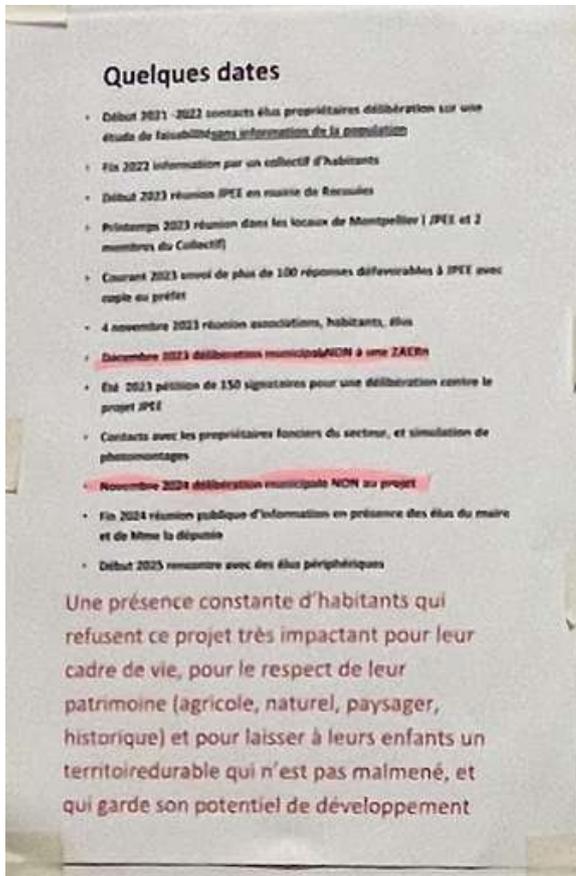


Une démarche de projet de JPEE antinomique avec la méthode du bureau d'étude Acceptables Avenirs DE 2021 à 2023 pas d'analyse du potentiel d'acceptabilité, une omerta sur le projet de 2021 à 2022

Une réunion inutile en février 2023 pour dire à la population « on fera des études »

Une entrevue dans les locaux de JPEE avec des collaborateurs sans capacité d'écoute

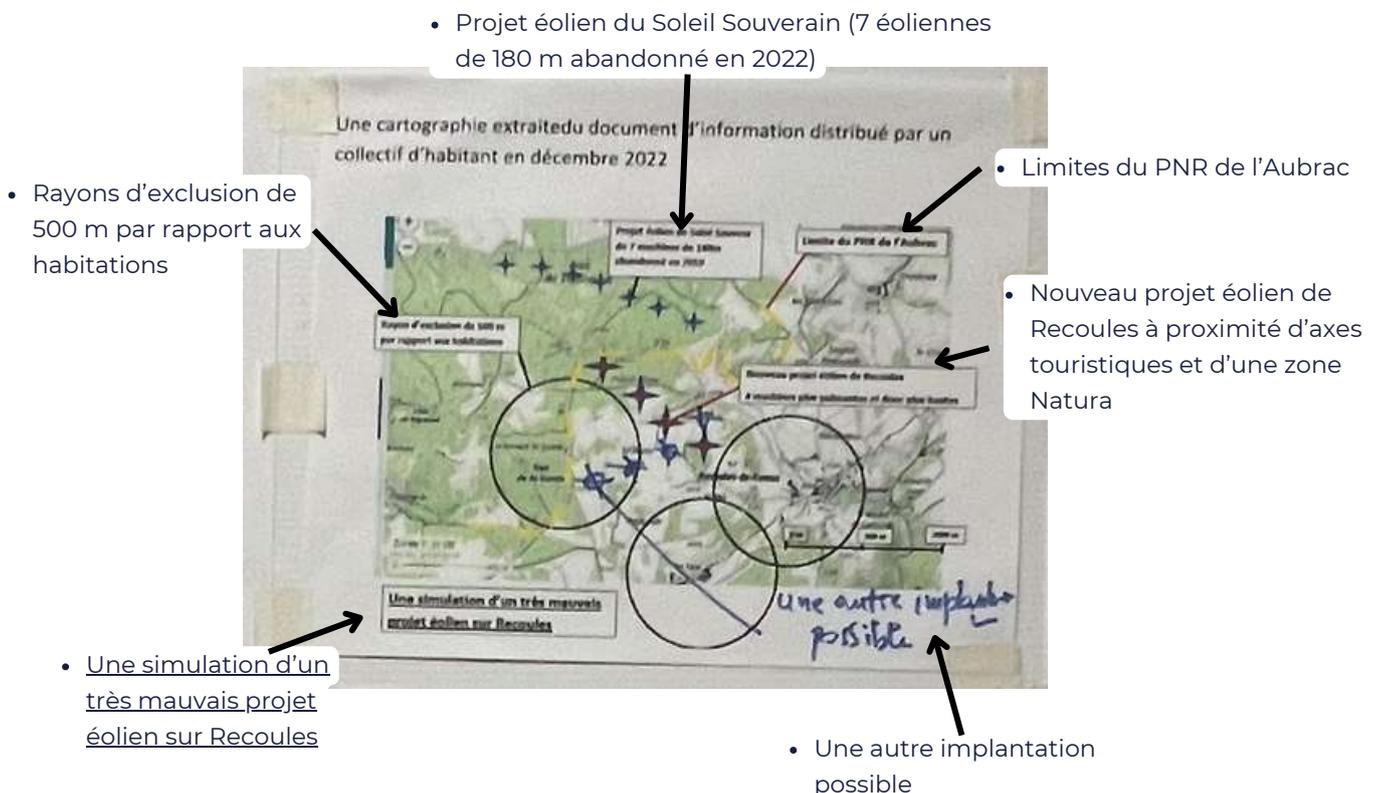
- La seule stratégie c'est de considérer la population comme partie négligeable

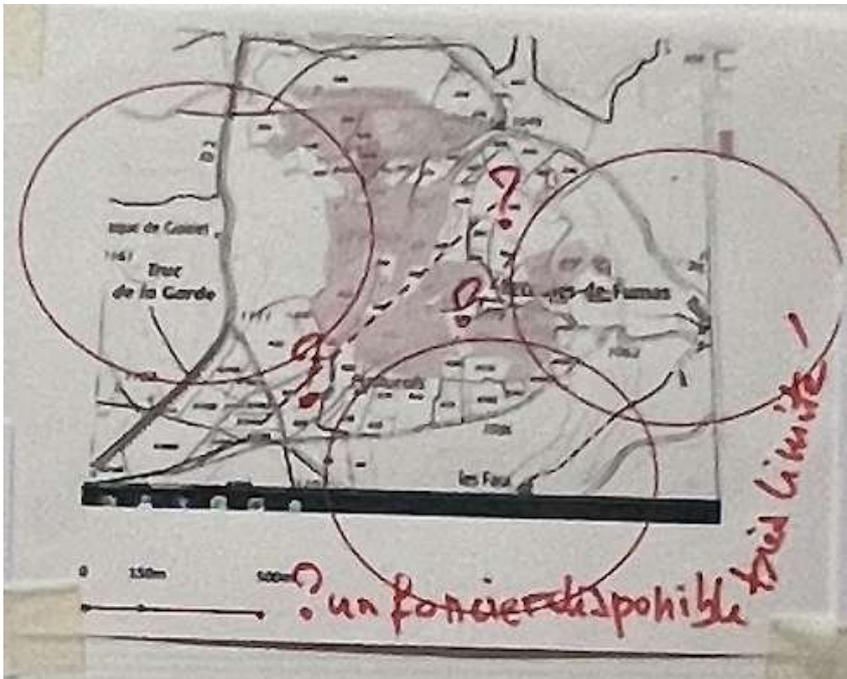


Quelques dates

- Début 2021-2022 : contacts élus propriétaires délibération sur une étude de faisabilité sans information de la population
- Fin 2022 : information par un collectif d'habitants
- Début 2023 : réunion JPee en mairie de Recoules
- Printemps 2023 : réunion dans les locaux de Montpellier (JPee et 2 membres du Collectif)
- Courant 2023 : envoi de plus de 100 réponses défavorables à JPee avec copie au préfet
- 4 novembre 2023 : réunion associations, habitants, élus
- **Décembre 2023 : délibération municipale NON à une ZAER**
- Été 2023 : pétition de 150 signataires pour une délibération contre le projet JPee
- Contacts avec les propriétaires fonciers du secteur, et simulation de photomontages
- **Novembre 2023 : délibération municipale NON au projet**
- Fin 2024 : réunion publique d'information en présence des élus du maire et de Mme la députée
- Début 2025 : rencontre avec des élus périphériques

Une présence constante d'habitants qui refusent ce projet très impactant pour leur cadre de vie, pour le respect de leur patrimoine (agricole, naturel, paysager, historique) et pour laisser à leurs enfants un territoire durable qui n'est pas malmené, et qui garde son potentiel de développement.





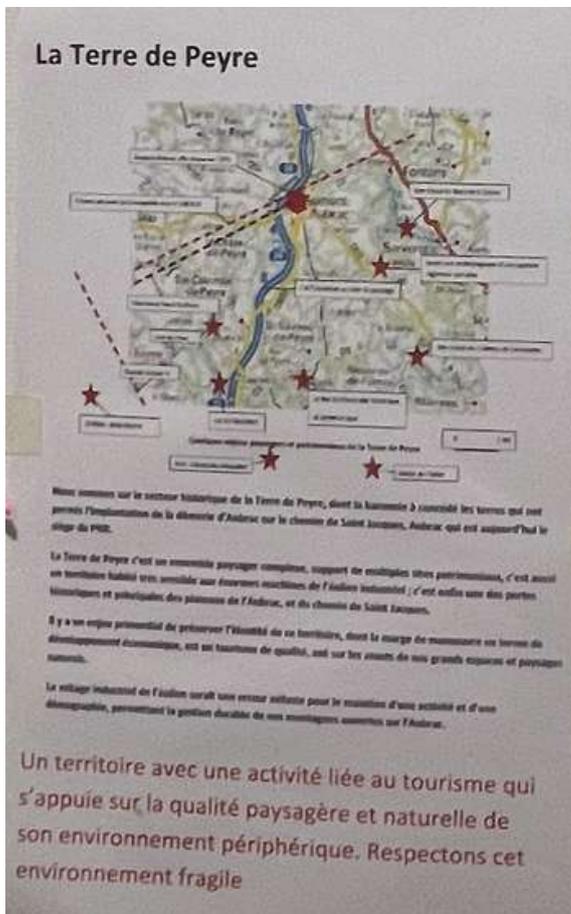
Un aménagement du village labellisé par le département dans les années 2000

[Montage de photos avec la légende :
"PHASE REMARQUABLE DE TRAVAUX"]

Un village remarquable, par ses espaces collectifs, par son patrimoine architectural, restauré intelligemment du temps de Mr Brun

Des financements publics ont participé à cet aménagement sur l'espace public et la réhabilitation des bâtiments publics et privés.

Après une requalification remarquable, respectons le travail de l'ancien maire, et préservons l'identité de ces lieux d'un village rural préservé dans son espace encore naturel !



La Terre de Peyre

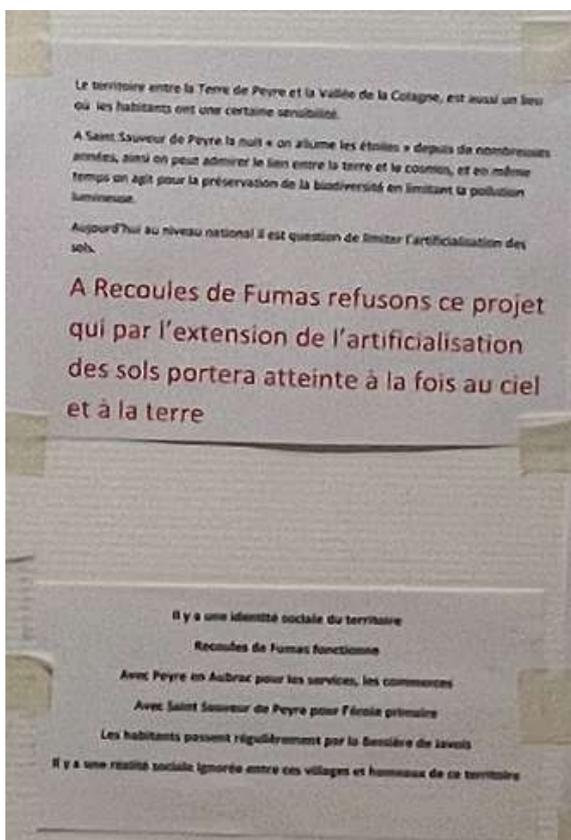
Nous sommes sur le secteur historique de la Terre de Peyre, dont la toponymie a conservé les terres qui ont appartenu historiquement à la domerie d'Aubrac sur le chemin de Saint Jacques. Aubrac qui est aujourd'hui à l'origine du PNR.

La Terre de Peyre c'est un ensemble paysager complexe, support de multiples sites patrimoniaux, c'est aussi un territoire habité très ancien, avec une structure ancienne de l'édification médiévale ; c'est enfin une des portes naturelles du plateau de l'Aubrac, et du chemin de Saint Jacques.

Il y a un enjeu primordial de préserver l'identité de ce territoire, dont la marque de reconnaissance en termes de dynamiques économiques est un tourisme de qualité, axé sur les atouts de ses grands espaces et paysages.

Le maillage médiéval de l'habitat avait une armature adaptée pour le maintien d'une activité et d'une démographie, permettant la gestion durable de ces paysages ouverts sur l'Aubrac.

Un territoire avec une activité liée au tourisme qui s'appuie sur la qualité paysagère et naturelle de son environnement périphérique. Respectons cet environnement fragile



Le territoire entre la Terre de Peyre et la Vallée de la Colagne, est aussi un lieu où les habitants ont une certaine complicité.

À Saint Sauveur de Peyre la nuit on allume les étoiles ; depuis de nombreuses années, ainsi on peut admirer le lien entre la terre et le cosmos, et en même temps on agit pour la préservation de la biodiversité en limitant la pollution lumineuse.

Aujourd'hui au niveau national il est question de limiter l'artificialisation des sols.

À Recoules de Fumas refusons ce projet qui par l'extension de l'artificialisation des sols portera atteinte à la fois au ciel et à la terre

Il y a une identité sociale du territoire

Recoules de Fumas fonctionne

Avec Peyre en Aubrac pour les services, les commerces

Avec Saint Sauveur de Peyre pour l'école primaire

Les habitants passent régulièrement par la Bessière de Javols

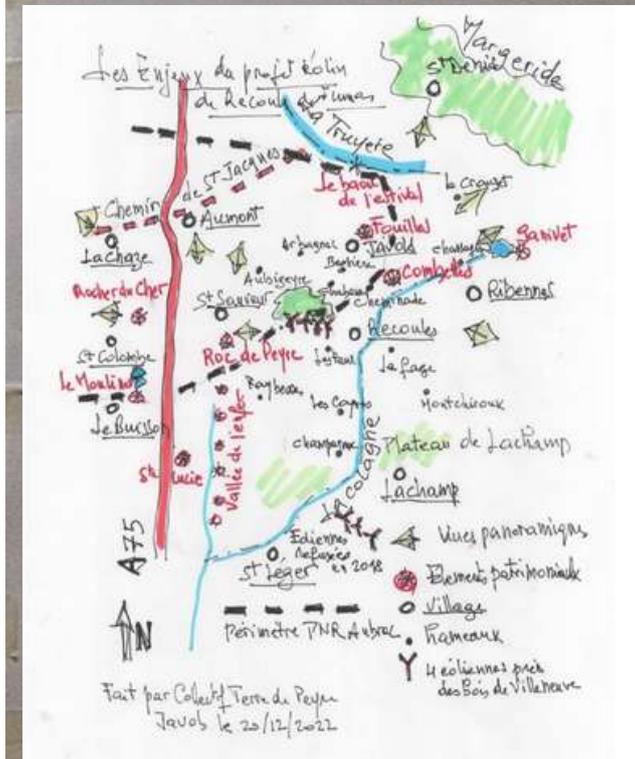
Il y a une réelle sociabilité ignorée entre ces villages et hameaux de ce territoire

Entre Terre de Peyre et Haute vallée de la Colagne

Un territoire complexe qui mérite d'être respecté, et non à coloniser par des intérêts extérieurs

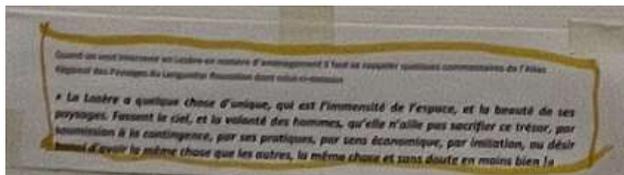
Entre Terre de Peyre et Haute vallée de la Colagne

Un territoire complexe qui mérite d'être respecté, et non à coloniser par des intérêts extérieurs



Quand on veut intervenir en Lozère en matière d'aménagement, il faut se rappeler quelques commentaires de l'Atlas régional des Paysages du Languedoc-Roussillon dont celui-ci-ci-dessous :

« La Lozère a quelque chose d'unique, qui est l'immensité de l'espace, et la beauté de ses paysages. Fasse le ciel, et la volonté des hommes, qu'elle n'aille pas sacrifier ce trésor, par soumission à la contingence, par ses pratiques, par sens économique, par imitation, ou désir banal d'avoir la même chose que les autres, la même chose et sans doute en moins bien ! »

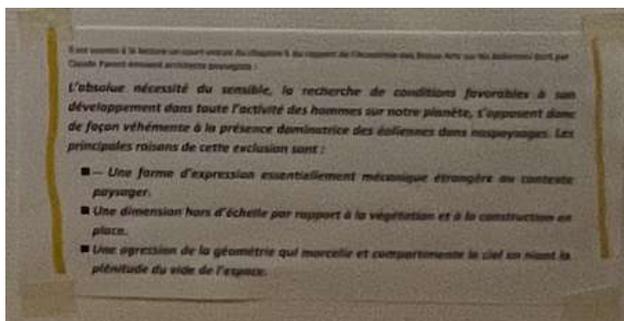


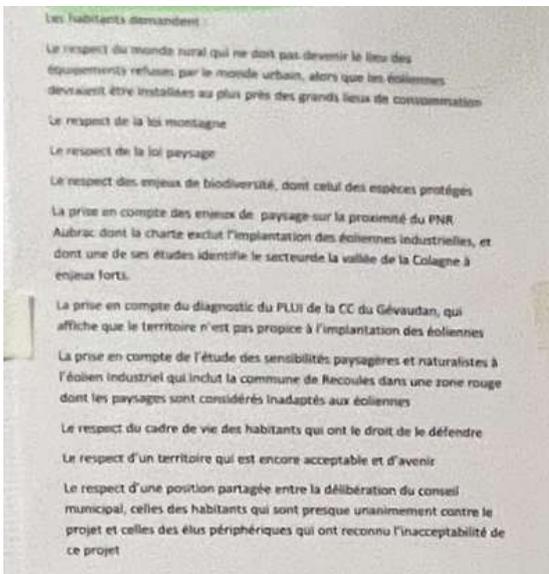
Il est soumis à la lecture un court extrait du chapitre 5 du rapport de l'Académie des Beaux-Arts sur les éoliennes (écrit par Claude Parent éminent architecte paysagiste) :

L'absolue nécessité du sensible, la recherche de conditions favorables à son développement dans toute l'activité des hommes sur notre planète, s'oppose donc de façon véhémente à la présence dominante des éoliennes dans nos paysages.

Les principales raisons de cette exclusion sont :

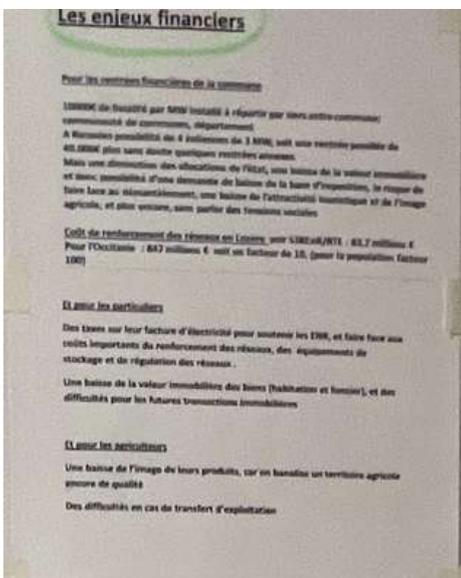
- Une forme d'expression essentiellement mécanique étrangère au contexte paysager.
- Une dimension hors d'échelle par rapport à la végétation et à la construction en place.
- Une agression de la géométrie qui morcelle et compartimente le ciel en niant la plénitude du vide de l'espace.





Les habitants demandent

- Le respect du monde rural qui ne doit pas devenir le lieu des équipements refusés par le monde urbain, alors que les éoliennes devraient être installées au plus près des grands lieux de consommation
- Le respect de la loi montagne
- Le respect de la loi paysage
- Le respect des enjeux de biodiversité, dont celui des espèces protégées
- La prise en compte des enjeux de paysage sur la proximité du PNR Aubrac dont la charte exclut l'implantation des éoliennes industrielles, et dont une de ses études identifie le secteur de la vallée de la Colagne à enjeux forts
- La prise en compte du diagnostic du PLUI de la CC du Gévaudan, qui affiche que le territoire n'est pas propice à l'implantation des éoliennes
- La prise en compte de l'étude des sensibilités paysagères et naturalistes à l'éolien industriel qui inclut la commune de Recoules dans une zone rouge dont les paysages sont considérés inadaptés aux éoliennes
- Le respect du cadre de vie des habitants qui ont le droit de le défendre
- Le respect d'un territoire qui est encore acceptable et d'avenir
- Le respect d'une position partagée entre la délibération du conseil municipal, celles des habitants qui sont presque unanimement contre le projet et celles des élus périphériques qui ont reconnu l'inacceptabilité de ce projet



Les enjeux financiers

Pour les retombées financières de la commune

- 10 000€ de fiscalité par MW installé à répartir sur 10 ans entre commune, communauté de communes, département
- À Recoules, possibilité de 4 éoliennes de 3 MW, soit une rentrée possible de 40 000€ (sans doute quelques rentrées annexes)
- Mais, avec une baisse des dotations de l'État, une hausse de la fiscalité immobilière et foncière, une demande de baisse de la taxe d'habitation, le risque de faire face à une baisse du foncier, une baisse de l'attractivité touristique et de l'image agricole, et plus encore, sans parler des tensions sociales

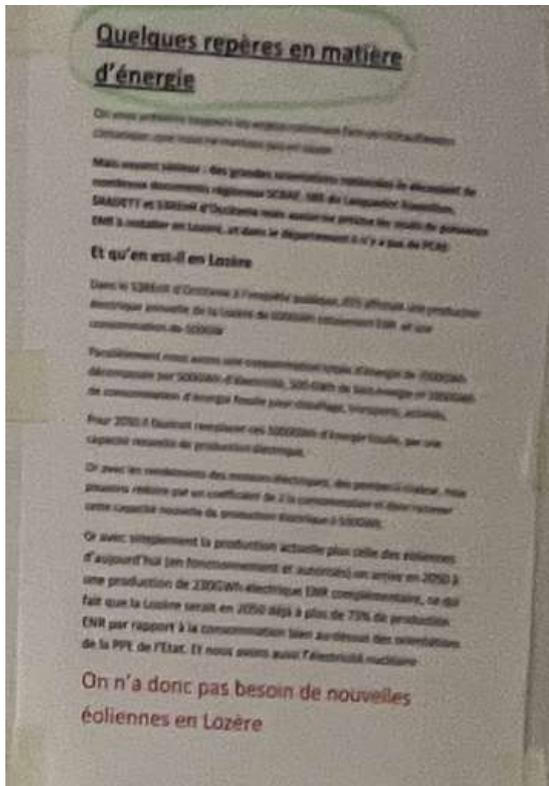
Coût de renforcement des réseaux en Lozère, voie S3REn/RTE : 84,7 millions €
 Pour l'Occitanie : 847 millions € (soit un facteur de 10 pour la population, facteur 100 !)

Et pour les particuliers

- Des taxes sur leur facture d'électricité pour soutenir les ENR, et faire face aux coûts importants du renforcement des réseaux, des équipements de stockage et de régulation des réseaux
- Une baisse de la valeur immobilière des biens (habitation et foncier), et des difficultés pour les futures transactions immobilières

Et pour les agriculteurs

- Une baisse de l'image de leurs produits, car on banalise un territoire agricole encore de qualité
- Des difficultés en cas de transfert d'exploitation



Quelques repères en matière d'énergie

On vous présente toujours les arguments nationaux de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie), et les retards français par rapport à nos voisins européens.

Mais souvent, même si des projets nationaux sont validés par la disposition de nombreux documents (notamment S3REnR, PPE, Loi Transition Énergétique, SNADT) et à l'échelle d'Occitanie, aucun ne prend en compte la réalité du potentiel ENR à installer en Lozère, et dans le département il n'y a pas de PCAET.

Et qu'en est-il en Lozère ?

Dans le S3REnR d'Occitanie à l'horizon 2050, il est prévu une production électrique annuelle de la Lozère de 2400GWh, essentiellement à base de ressources existantes de 500MW.

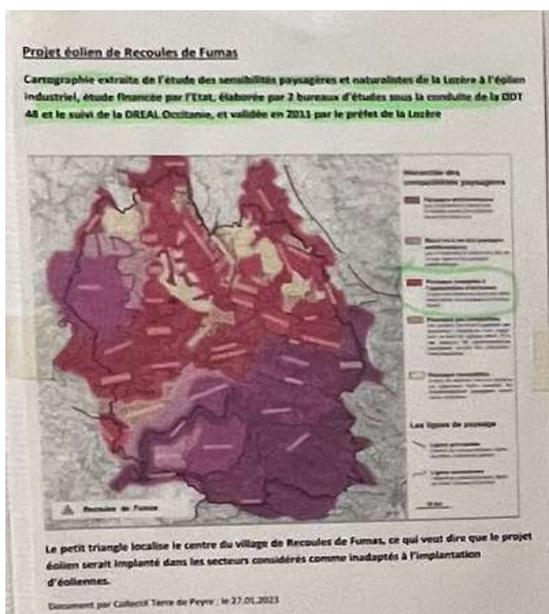
Par ailleurs, les documents prospectifs communiqués tablent déjà sur 750GWh de consommation pour 500MW d'installation. Soit déjà un taux de couverture de 300%.

Pour 2050, à l'échelle nationale, ces 500MW à énergie locale, par leur capacité excèdent les projections nationales.

De plus, en intégrant des mesures récentes, les projections tablent sur des besoins revus à la baisse (de 7 à 9 scénarios convergents montrent cette capacité excédée de production dépassant 500GWh).

Or avec simplement la production actuelle plus celle des dossiers d'aujourd'hui (en fonctionnement et autorisés), on arrive en 2050 à une production de 2130GWh électrique ENR complémentaire, ce qui fait que la Lozère serait en 2050 déjà à plus de 77 % de production ENR par rapport à la consommation, bien au-delà des orientations de la PPE de l'État. Et nous avons aussi l'électrification routière...

On n'a donc pas besoin de nouvelles éoliennes en Lozère

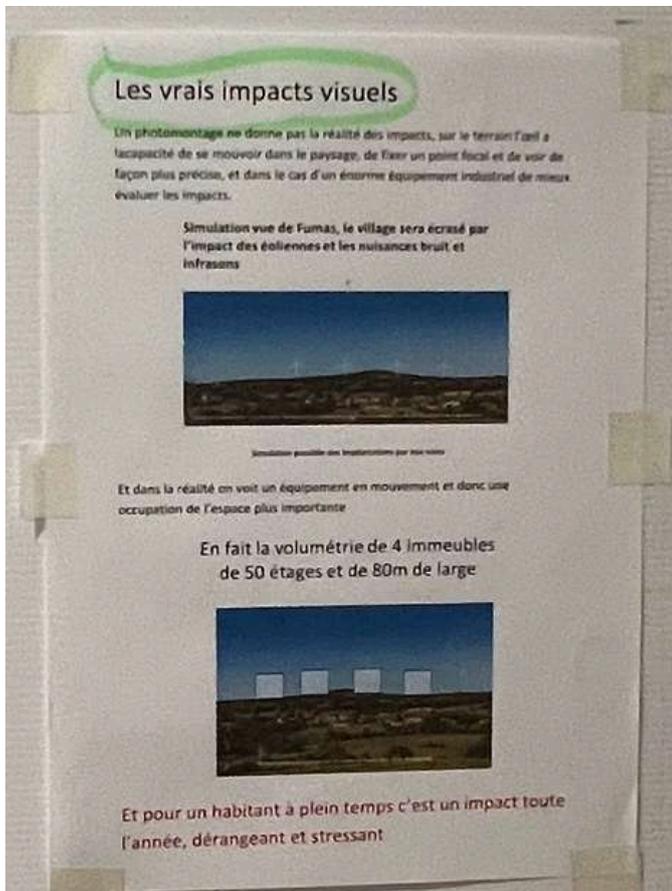


Projet éolien de Recoules de Fumas

Cartographie extraite de l'étude des sensibilités paysagères et naturalistes de la Lozère à l'éolien industriel, étude financée par l'État, élaborée par 7 bureaux d'études sous la conduite de la DDT 48 et le suivi de la DREAL Occitanie, et validée en 2013 par le préfet de la Lozère.

Le petit triangle localise le centre du village de Recoules de Fumas, ce qui veut dire que le projet éolien serait implanté dans les secteurs considérés comme inadaptés à l'implantation d'éoliennes.

Document par Collectif Terre de Peyre – le 27.01.2023



Les vrais impacts visuels

Un photomontage ne donne pas la réalité des impacts. Sur le terrain l'œil a la capacité de se mouvoir dans le paysage, de fixer un point focal et de voir de façon plus précise, et dans le cas d'un énorme équipement industriel de mieux évaluer les impacts.

Simulation vue de Fumas, le village sera écrasé par l'impact des éoliennes et les nuisances bruit et infrasons

(photo 1 : paysage avant simulation)

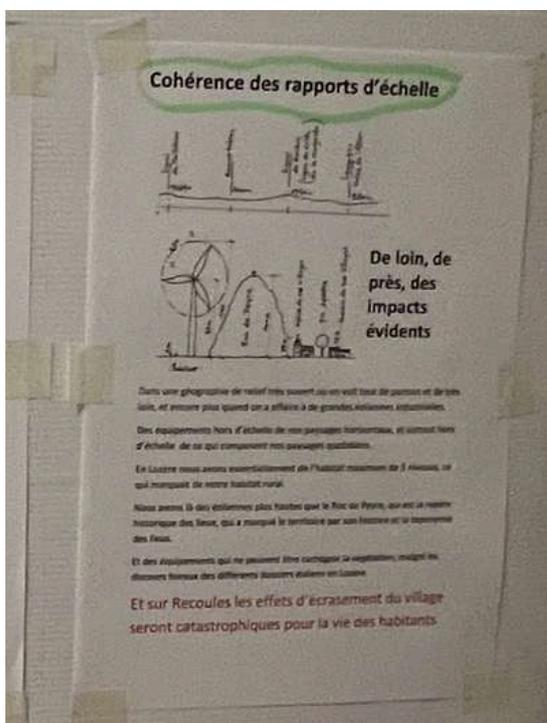
Légende : Simulation possible des implantations par des cubes

Et dans la réalité, on voit un équipement en mouvement et donc une occupation de l'espace plus importante

En fait la volumétrie de 4 immeubles de 50 étages et de 80m de large

(photo 2 : avec superposition de volumes blancs)

Et pour un habitant à plein temps, c'est un impact toute l'année, dérangeant et stressant



Cohérence des rapports d'échelle

De loin, de près, des impacts évidents

Dans une géographie de relief très ouvert où on voit tout de partout et de très loin, et encore plus quand on y affine la lisibilité des grandes directions structurantes.

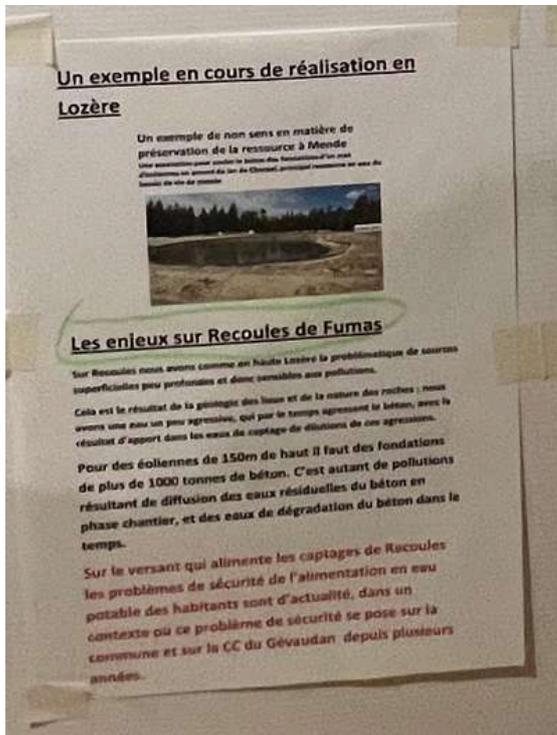
Des équipements hors d'échelle de nos paysages historiques, et surtout hors d'échelle de ce qui composent nos paysages traditionnels.

En Lozère nous avons essentiellement de l'habitat maximum à 3 niveaux, ce qui marquait de notre habitat rural.

Nous avons là des équipements plus hauts que le Truc de Peyre, qui est la norme maximale des lieux, dû à marqué le territoire par son histoire et la couronne des lieux.

Et des équipements qui ne peuvent être cachés par la végétation, malgré un discours forcené des bureaux d'étude.

Et sur Recoules les effets d'écrasement du village seront catastrophiques pour la vie des habitants



Un exemple en cours de réalisation en Lozère

Un exemple de non-sens en matière de préservation de la ressource à Mende

Une retenue collinaire est réalisée au-dessus de la source du Chapitre, qui alimente une partie de la ville de Mende en eau potable.
 (photo illustrative)

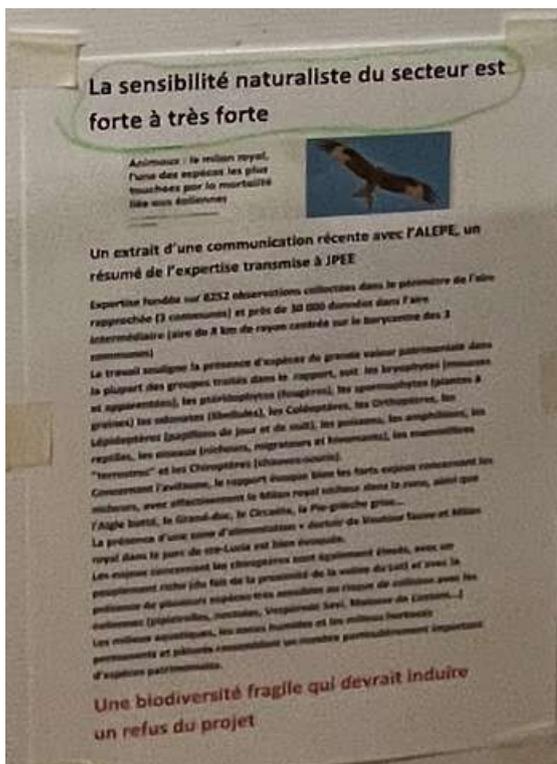
Les enjeux sur Recoules de Fumas

Sur Recoules nous avons comme en haute Lozère la problématique de sources superficielles peu profondes et donc sensibles aux pollutions.

Cela est le résultat de la géologie des lieux et de la nature des roches ; nous avons un terrain très peu filtrant qui par le temps agresse le béton, avec le résultat d'apport dans les eaux de captage de dilutions de ces agents chimiques.

Pour des éoliennes de 150 m de haut, il faut des fondations de plus de 1000 tonnes de béton. C'est autant de pollutions résultant de diffusion des eaux résiduelles du béton en phase chantier, et des eaux de dégradation du béton dans le temps.

Sur le versant qui alimente les captages de Recoules, les problèmes de sécurité de l'alimentation en eau potable des habitants sont d'actualité, dans un contexte où ce problème de sécurité se pose sur la commune et sur la CC du Gévaudan depuis plusieurs années.



La sensibilité naturaliste du secteur est forte à très forte

Animaux : le milan royal, l'une des espèces les plus touchées par la mortalité liée aux éoliennes
 (photo d'un milan royal)

Un extrait d'une communication récente avec l'ALEPE, un résumé de l'expertise transmise à JPEE

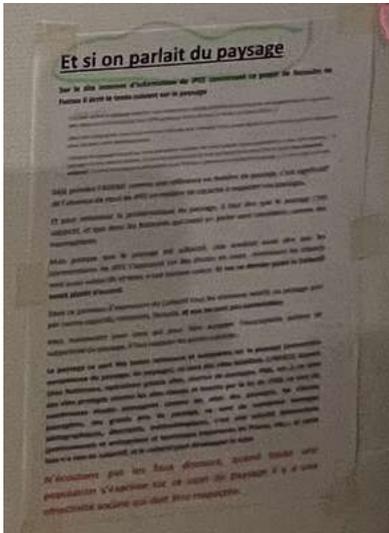
Expertise fondée sur 8252 observations collectées dans le périmètre de l'aire rapprochée (3 communes) et près de 30 000 données dans l'aire intermédiaire (aire de 8 km de rayon centrée sur le barycentre des 3 communes)

Le travail souligne la présence d'espèces de grande valeur patrimoniale dans la plupart des groupes traités dans le rapport, soit : les bryophytes (mousses et hépatiques), les ptéridophytes (fougères), les spermatophytes (plantes à graines), les odonates (libellules), les coléoptères, les orthoptères, les lépidoptères (papillons de jour et de nuit), les poissons, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux (nicheurs, migrateurs et hivernants), les mammifères « terrestres » et les chiroptères (dont certains très fortement concernés par les éoliennes).

Concernant l'avifaune, le Milan royal fait partie des espèces concernées les plus sensibles, avec notamment la Circaète, le Pic noir, la Chouette de Tengmalm, la Huppe fasciée, le Petit-duc, le Crave à bec rouge, la Chevêchette, le Vautour fauve et Milan royal.

La présence de plus de 30 espèces patrimoniales d'intérêt élevé, avec un fort enjeu pour les chiroptères (biodiversité du bâti et du karst) et avec les particularités des enjeux de zones de contacts entre milieux ouverts et milieux boisés, sont fortement défavorables à l'accueil de projets éoliens industriels. L'expertise conclut à la très forte sensibilité naturaliste du secteur et au risque élevé de perturbation pour les zones humides et les populations faunistiques et floristiques patrimoniales.

Une biodiversité fragile qui devrait induire un refus du projet



Et si on parlait du paysage

Sur le site internet d'information de JPee concernant le projet de Recoules de Fumas, il était le texte suivant sur le paysage :

- "L'insertion du projet dans le paysage a été pensée de manière à limiter au maximum les impacts visuels. Le choix du site a été guidé par la volonté de préserver les vues depuis les principaux lieux de vie et les axes de circulation."
- "Le projet s'insère dans un contexte rural ouvert, loin des zones d'habitat dense, et s'appuie sur les caractéristiques du relief pour limiter la perception depuis les villages environnants."
- "Des photomontages ont été réalisés depuis plusieurs points de vue sensibles pour évaluer l'impact du projet sur le paysage."

Déjà pourtant l'ADEME confirme son indifférence en matière de paysage. C'est significatif de l'absence de recul de JPee en matière de cohérence à respecter nos paysages.

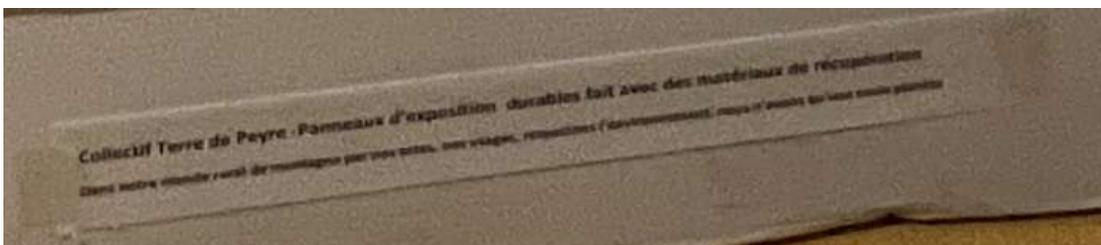
Il faut repositionner la problématique du paysage. Il faut dire que le paysage est collectif, et que donc les Autorités doivent en parler avec transversalité et accompagnement. Mais puisque que le paysage est collectif, cela voudrait aussi dire que les communicants de JPee s'appuieraient sur des études, ou du moins minimisent les impacts sans avoir objectivé, évalué, ni fait aucune vérification. Et sur ce dernier point, les habitants seraient pleins d'accord.

Dans de nombreuses réunions du Collectif, tous les éléments relatifs au paysage sont régulièrement remontés, discutés, et ont souvent été considérés comme essentiels. Mais maintenant pour JPee, et pour faire avancer l'acceptabilité publique, le discours technique s'efforce d'évacuer les questions sensibles.

Le paysage ce sont des biens matériels et immatériels. Le paysage appartient à une mémoire des lieux, un imaginaire, ce sont des biens communs partagés. À ce titre, le paysage est aussi reconnu par les institutions publiques, les lois nationales, européennes. Les élus savent bien qu'il y a des enjeux à défendre dans cette perception du paysage, et que le droit à l'environnement comprend aussi la protection du cadre de vie paysager.

On ne peut pas évacuer cette question au nom d'une efficacité technique ou d'une approche court-termiste. C'est un sujet social, une objectivité sociale, qui doit être entendue et respectée.

N'écoutons pas les faux discours. Quand toute une population s'exprime sur ce sujet du paysage, il y a une objectivité sociale qui doit être respectée.



Dans notre exposition, il est des revendications pour nos terres, nos usages, l'environnement, mais aussi pour leur accès pérenne.



Un projet ni Acceptable ni d'Avenir

Contenu visuel :

L'affiche est structurée autour de 9 simulations visuelles numérotées (1 à 9) montrant l'impact paysager du projet éolien sur différentes vues autour du territoire de Recoules-de-Fumas.

Encadrés de texte (au centre) :

Encadré 1 (centre gauche, vert) :

- "La faiblesse d'information des promoteurs du projet JPee (92° JPPE), génère une distorsion de consultation et un manque de réponses objectives sur l'insertion de ces équipements, ses nuisances techniques et financières, et à ce stade des incertitudes sur leur rapport au sol et mesure réelle."

Encadré 2 (centre droit, rouge) :

- "Les habitants, les élus de Recoules, les élus des environs ne comprennent pas ce choix. Les paysages, les petits et moyens patrimoines, tous les liens à ce petit territoire subiraient un impact pour le territoire et le cadre de vie de ses habitants."

Cartographie à droite :

- Trois cartes annotées (en bas et à droite) localisent les prises de vue correspondantes aux simulations 1 à 9.

Javols le 26.04/2025

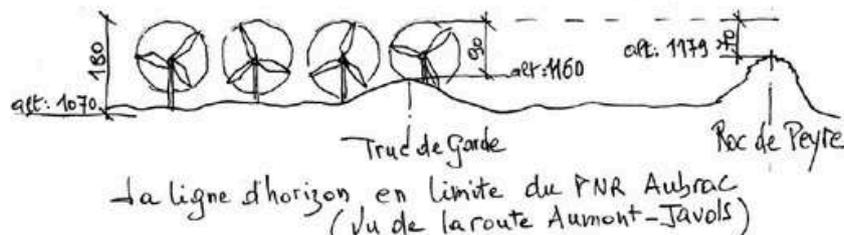
Objet : Observations sur la réunion du 27 et le livret d'information et de dialogue

Suite à votre réunion d'information de février 2023, je vous avais fait part de mes observations sur votre mauvais projet éolien à Recoules de Fumas, en expliquant à la fois mon intérêt à agir, et les problématiques d'environnement du secteur.

Depuis mon intérêt à agir est encore plus d'actualité au vu d'un projet de 4 éoliennes de 180 m de haut, et d'une meilleure connaissance des enjeux du secteur.

Déjà le Truc de Garde est très visible depuis l'arrière de ma maison, ensuite j'utilise fréquemment la route Aumont Javols d'où il est perçu sur une partie de l'itinéraire de magnifiques vues panoramiques sur le massif de la Margeride, mais aussi sur la ligne d'horizon de la limite du PNR Aubrac entre le Truc de Garde et le Roc de Peyre.

Si ce territoire est peu concerné par des protections réglementaires, il n'en est pas moins considéré en Lozère comme un territoire sensible à plusieurs titres, par exemple à enjeux forts au titre de la biodiversité comme vous l'a précisé l'ALEPE quand vous l'avez consulté.



Ce simple croquis montre la fragilité de ce territoire à l'implantation d'équipements industriels de très grande hauteur, dont l'atteinte aux paysages et les risques évidents de destruction d'espèces protégées.

Reconnaissez que vous allez impacter durablement un itinéraire qui m'est cher, mais qui l'est aussi pour tous les habitants de ce territoire de vie et pour les nombreux visiteurs du site archéologique et historique de Javols.

Mais vous allez me répondre que le paysage c'est subjectif, réponse de techniciens basiques comme les collaborateurs que nous avons rencontré lors de votre exposition d'information et de dialogue du 27 mars de cette année.

Autant vous avez un manque sérieux en matière de culture professionnelle sur les enjeux d'un territoire, autant vous avez aussi un manque sérieux de professionnalisme en matière de communication.

Faire une exposition le 27 mars qui remplit tout l'espace d'une salle, ce qui empêche la possibilité de se regrouper pour faire au minimum un débat posé et des échanges constructifs pour comprendre les enjeux d'un territoire et de la population et les impacts futurs d'un mauvais projet éolien. Manifestement cette exposition montrait une volonté d'empêcher tout débat.

Faire un livret soit disant de dialogue qui limite la concertation puisque que les seuls éléments ouverts à la discussion en page 6 sont limités à l'amélioration du projet, c'est vraiment de l'anti concertation.

Vous avez eu de la chance d'avoir en face de vous une population respectueuse du débat citoyen, car face à une société qui veut imposer son projet malgré une opposition très majoritaire des habitants et une délibération négative du conseil municipal, la soirée s'est passée dans le calme. Les

habitants ont renouvelé leurs désaccords face à des collaborateurs de JPEE incapables de justifier sérieusement ce projet.

J'ai même été le témoin d'une intervention d'un ancien haut cadre du monde industriel, très surpris par le comportement de vos collaborateurs essayant de contester systématiquement les arguments des habitants les traitant de non professionnels, car eux seuls ayant le savoir et la vérité, et leur rappelant que dans le monde industriel il y avait un minimum de valeurs humaines à avoir.

Je persiste à vous répondre que ce mauvais projet éolien n'est pas acceptable au vu des enjeux historiques, paysagers, environnementaux, sociaux et juridiques de Recoules de Fumas, de la vallée de la Colagne, de la Terre de Peyre et du PNR Aubrac et que donc votre proposition d'ouvrir à la discussion les mesures d'atténuation, la relation avec le territoire, et les retombées pour le territoire, est le signe évident d'un manque total de considération d'un contexte social et politique local.

Dans toute démarche sérieuse d'un projet, avant d'engager des débats sur l'amélioration d'un projet, il est d'abord nécessaire de vérifier l'acceptabilité de celui-ci, ce qui n'a pas été fait, et donc ma seule réponse à votre livret ne peut être que le texte ci-dessus, et de renouveler ma proposition d'abandon de ce mauvais projet en particuliers pour les nombreux habitants les plus directement et durablement impactés

Avec les salutations

214

Objet:

Date: 1 avril 2025 à 12:36

À: info@concertiis.fr

bonjour vous n avez toujours pas compris que les habitants de Recoules de fumas ne veulent pas de votre projet éolien et votre insistance ne changera rien Aussi ne soyez pas étonné que votre livret parte à la poubelle